Centre omnisports de Grand-Vennes et Zone sportive de Vidy – remplacement de deux terrains de football en matière synthétique – demande de crédit d'ouvrage

Préavis Nº 2019 / 19

Lausanne, le 2 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité de Lausanne sollicite, par voie de préavis au Conseil communal, l'octroi d'un crédit de CHF 1'200'000.-, destiné au remplacement des terrains en matière synthétique du Centre omnisports de Grand-Vennes et de la Zone sportive de Vidy.

Après quinze ans d'utilisation, malgré un suivi et des travaux d'entretien réguliers, les surfaces en matière synthétique de ces deux centres sportifs présentent d'importants signes d'usure (décollement des surfaces, matière usée jusqu'à la trame) et deviennent dangereux pour leurs utilisateurs. Leur remplacement est aujourd'hui nécessaire. Les travaux prévus, d'une durée de deux mois, verront la pose de nouvelles pelouses artificielles, composées d'une couche de souplesse, d'un gazon synthétique, et lestées avec un remplissage mêlant sable et liège.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'200'000.- pour le remplacement de deux terrains de football en matière synthétique : l'un sur le site du Centre omnisports de Grand-Vennes et l'autre sur le site de la Zone sportive de Vidy.

3. Terrains en matière synthétique

Depuis trente ans, le gazon synthétique a fait ses preuves à Lausanne. Sur les terrains ainsi équipés, les pratiquant(e)s (footballeurs-euses ou hockeyeurs-euses sur gazon) peuvent s'entraîner et jouer, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce type de surface a également démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. L'évolution de la technologie dans ce domaine (création de nouveaux matériaux, de nouveaux procédés de tissage, etc.) permet de disposer de surfaces plus souples, plus résistantes, avec des fibres plus hautes, ce qui confère aux utilisateurs plus de confort et de meilleures sensations de jeu, tout en supprimant les risques de blessures dues aux brûlures (lors des chutes et des glissades). De plus, l'élimination et le recyclage de ces matériaux sont devenus plus faciles et, là aussi, plus respectueux de l'environnement.

Actuellement onze terrains avec pelouse en matière synthétique sont mis à disposition des clubs de football et de hockey sur gazon de notre ville, à savoir :

— le Centre omnisports de Grand-Vennes, un terrain de football (depuis 1989, remplacé en 2004[1]) ;

[1] Préavis N° 2004/3, du 21 janvier 2004, « Centre omnisports de Grand-Vennes. Remplacement du terrain en matière synthétique. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2004-2005, tome I, pp. 516-521.

— la Zone sportive de Vidy, un terrain de hockey sur gazon (depuis 1997, remplacé en 2012[2]) et un terrain de football (depuis 2006[3]) ;

— le Centre sportif de Chavannes, un terrain de football (depuis 2008[4]) ;

— le Centre sportif de Praz-Séchaud, un terrain de football (depuis 2015[5]) ;

— le Centre sportif de la Tuilière, six terrains de football (depuis 2018[6]).

Relevons que le futur Stade de la Tuilière sera également équipé d'un terrain de football en matière synthétique.

4. Centre omnisports de Grand-Vennes

La création du groupe scolaire de Grand-Vennes[7] a permis, outre la réalisation d'une salle omnisports et d'une piscine scolaire, l'aménagement de deux terrains de sports en herbe et d'un terrain en dur, ainsi que d'installations pour la pratique de l'athlétisme. Entre 1988 et 1989, un éclairage était posé, un terrain en matière synthétique remplaçait l'une des deux surfaces herbeuses et la piste d'athlétisme était améliorée[8]. Un bâtiment buvette/vestiaires complétait l'ensemble en 1997[9]. Le gazon synthétique et une partie des équipements d'athlétisme (aire de saut en longueur) ont été remplacés en 2005[10].

Outre les élèves du groupe scolaire, le terrain en gazon synthétique est utilisé par différentes équipe du « Lausanne Nord Academy », association sportive née en 2017 de la fusion des FC La Sallaz et FC Boveresses. Avec 25 équipes, près de 500 membres (dont 347 juniors), il s'agit de l'un des plus importants clubs formateurs lausannois.

4.1 Situation actuelle du terrain synthétique

Après quatorze ans d'utilisation intensive (en moyenne 40 heures par semaine), le terrain présente d'importants signes d'usure sur l'ensemble de la surface : décollement des bandes de gazon, matière usée jusqu'à la trame. Quant à la couche de souplesse, sa géométrie doit être revue et corrigée. Tous ces éléments rendent le terrain glissant, dur et dangereux pour ses utilisateurs.

4.2 Travaux envisagés

Il s'agit de la dépose de la surface existante et l'élimination de celle-ci. Le support (fond sur lequel repose le tout) et la couche de souplesse étant en bon état, leur remplacement n'est pas nécessaire. Toutefois, après quinze ans d'utilisation, la couche de souplesse n'est plus plane, et sa géométrie doit être corrigée. Une nouvelle couche supérieure (surface en fibres synthétiques) de 6'800 m^2 sera mise en place et lestée avec du sable de quartz, puis remplie avec du liège : ce remplissage en matériau naturel est nécessaire pour permettre aux crampons de trouver de bons appuis, pour améliorer la souplesse de l'ensemble et ainsi diminuer les contraintes musculaires.

[2] Préavis N° 2011/45, du 5 octobre 2011, « Centre sportif de Vidy. Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon. », BCC 2011-2012, tome II, pp. 250-257.
[3] Préavis N° 2005/75, du 20 octobre 2011, « Centre sportif de Vidy. Création d'un terrain en matière synthétique. Pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage. », BCC 2005-2006, tome I, pp. 297-302.
[4] Préavis N° 2007/13, du 15 mars 2007, « Centre sportif de Chavannes. Création d'un terrain en matière synthétique, pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage. », BCC 2006-2007, tome II, pp. 640-645.
[5] Préavis N° 2015/05, du 15 janvier 2015, « Centre sportif de Praz-Séchaud. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Remplacement de l'éclairage. », BCC 2014-2015, tome IIa, pp. 1118-1126.
[6] Préavis N° 2015/39, du 28 mai 2015, « Métamorphose. Centre sportif de la Tuilière. Création d'un centre de football et d'athlétisme. Demande de crédit d'ouvrage. », BCC 2015-2016, tome I, pp. 222-245.
[7] Préavis N° 137, du 3 décembre 1971, « Construction d'une école primaire, d'une salle omnisports et d'un centre de quartier. », BCC 1971, pp. 1236 ss.
[8] Préavis N° 105, du 25 novembre 1987, « Pose de pelouses en gazon synthétique sur deux terrains de football. », BCC 1988, tome I, pp. 962 ss.
[9] Préavis N° 156, du 11 avril 1996, « Grand-Vennes. Reconstruction des vestiaires. », BCC 1996, tome II, pp. 45 ss.
[10] Préavis N° 2004/3, du 21 janvier 2004, « Centre omnisports de Grand-Vennes. Remplacement du terrain en matière synthétique. », BCC 2004-2005, tome I, pp. 517 ss.

5. Zone sportive de Vidy

La Zone sportive de Vidy, située entre le Stade Juan-Antonio-Samaranch (à l'est) et le camping de Vidy (à l'ouest) comprend, hors le Stade Pierre-de-Coubertin, dédié à l'athlétisme, sept terrains de football (dont un en matière synthétique et deux destinés aux juniors), un terrain (en matière synthétique) pour la pratique du hockey sur gazon, une zone de tir à l'arc, un *bowl*, des terrains *de beach volley-ball*, un plateau à usages multiples (*Espace Fair Play*) et des terrains de pétanque (et autres jeux similaires).

Utilisée quotidiennement par de nombreux clubs, dont certains résidents, par les écoles, mais aussi par celles et ceux qui pratiquent le sport hors structures, la Zone sportive de Vidy est la principale zone sportive lausannoise.

Dans le seul domaine du football, elle accueille près d'une dizaine de clubs (corporatifs, des ligues inférieures nationales), dont le FC Stade Lausanne Ouchy (Stade Juan-Antonio-Samaranch) et plusieurs centaines de juniors.

5.1 Situation actuelle

Depuis sa mise à disposition en 2006, le terrain de football en gazon synthétique est fortement utilisé, car outre un usage « normal » (accueil d'entraînements et de matches), il permet de pallier l'impraticabilité des autres terrains en cas de mauvais temps ou lorsqu'il est nécessaire qu'ils soient mis en repos (entretien, pousse et préservation du gazon naturel). Il présente, logiquement après treize ans d'utilisation intensive, des signes d'usure, des trous et des décollements. Comme dans le cas de celui de Grand-Vennes, le terrain de Vidy, qui repose sur une couche de souplesse en bon état mais dont la géométrie doit être corrigée, est devenu glissant et dangereux pour ses utilisateurs.

5.2 Travaux envisagés

Les travaux envisagés à Vidy sont similaires à ceux de Grand-Vennes, présentés au chapitre 5.2. : dépose et élimination de la surface existante, correction de la géométrie de la couche de souplesse, pose d'une nouvelle surface en fibre synthétique, lestage de celle-ci avec du sable de quartz, puis remplissage avec du liège.

6. Coût des travaux

Si les surfaces concernées diffèrent légèrement de taille, de nature des travaux à entreprendre pour le remplacement du gazon synthétique, la correction de la géométrie de la couche de souplesse sera identique.

4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS			**CHF 1'140'000.-**
CFC 42	Jardins (places de jeu & de sport)	CHF 1'140'000.-	
6. DIVERS ET IMPREVUS			**CHF 60'000.-**
CFC 60	Divers et imprévus	CHF 60'000.-	
TOTAL			**CHF 1'200'000.-**

Soit un coût de CHF 600'000.- par terrain.

7. Cohérence avec le développement durable

L'évolution des techniques et des produits utilisés dans la confection, l'installation, l'exploitation et l'élimination des gazons synthétiques rend ceux-ci aujourd'hui plus respectueux de l'environnement.

L'utilisation de liège pour le remplissage des surfaces synthétiques s'inscrit dans le cadre des enjeux, des objectifs et des mesures du plan de développement durable de la Ville. En effet, au contraire des matériaux de remplissage artificiels provenant soit du recyclage de caoutchouc/pneus, soit produits à cette fin (polyéthylène), le remplissage de liège naturel 100% (non coupé de compléments bon

marchés) ne nécessite pas l'installation d'un système de récupération des granulés et les conséquences d'une éventuelle dispersion dans l'environnement sont faibles, s'agissant d'un produit naturel, biodégradable et non toxique. Gardant naturellement l'humidité, le liège permet aussi de diminuer la chaleur du terrain et, ainsi, son rayonnement.

Enfin, relevons, que depuis quelques années, les surfaces de gazon synthétiques sont recyclables.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements		1'200	1'200
Recettes d'investissements		-162	-162
Total net	**0**	**1038**	**1038**

Les travaux présentés dans ce préavis ont fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation Fonds du sport vaudois. Sur la base d'entretiens préliminaires, ladite aide pourrait s'élever à un total de CHF 162'000.- (CHF 81'000.- par terrain). Les montants perçus seront portés en amortissement du crédit sollicité.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 2.5%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 16'500.- par année, à compter de l'année 2020.

En prenant en compte une durée d'amortissement de dix ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 120'000.- par an, à compter de l'année 2020.

Il n'y a pas de charges d'exploitation ou de personnel supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

	2021	2022	2023	2024	Total
Personnel suppl. (en EPT)					
(en milliers de CHF)					
Charges de personnel					0
Charges d'exploitation					0
Charges d'intérêts	16.5	16.5	16.5	16.5	66
Amortissements	120	120	120	120	480
Total charges suppl.	**136.5**	**136.5**	**136.5**	**136.5**	**546**
Diminution de charges					0
Revenus					0
Total net	**136.5**	**136.5**	**136.5**	**136.5**	**546**

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2019 / 19 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le remplacement d'un terrain de football en matière synthétique sur le site du Centre omnisports de Grand-Vennes ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le remplacement d'un terrain de football en matière synthétique sur le site de la Zone sportive de Vidy ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
5. de porter en amortissement des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter